

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 4 NOVEMBRE 2016**

R

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

PRESENCES ET MANDATS

MEMBRES PERMANENTS

" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M. DEFLESSELLE Claude
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	<i>Vacant</i> <i>c.f. élections en CA du 25/11/2016</i>		
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Présente	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	BONNET François	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ Anne Françoise
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M. PREVOST Olivier
DRFiP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	PINEAU Bernard	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe	Présent	

MEMBRES NON PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils départementaux	BENEDINI CATHERINE	Excusée	
Représentant des Conseils départementaux	CHRISTOPHE Paul	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	DECOOL François	Excusé	
Autres Usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	MOUSTY Paul	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
SGAR NPDCP ou son représentant	CLAVREUIL Pierre	Excusé	Représenté par M. PREVOST Olivier
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	
Directeur Général de VNF ou son représentant	PAPINUTTI Marc	Excusé	
DIRECCTE NPDCP ou son représentant	BÉNÉVISE Jean-François	Excusé	Représenté par M. SANDROCK Yann
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	

Membres Consultatifs	
	Présents
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de messieurs : BLIN, DOLLET, JOURDAN, LABRUNE, LEMAIRE, PRYGIEL, VALIN, VERHAEGHE et de mesdames : LECLERCQ, LEMAIRE, LESSENS, MARTIN, UWE, VALLEE	Présent
SKIERSKI Daniel Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique au Conseil d'Administration	Présent

2

PIG

Ordre du Jour

Points décisionnels :

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

2.1 - Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132) et des pollutions accidentelles (ligne X133)

3 - Épuration publique :

- 3.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115)
- 3.2 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)
- 3.3 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)
- 3.4 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)
- 3.5 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)
- 3.6 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)
- 3.7 - Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)
- 3.8 - Participation financière bonifiée en faveur de la commune d'Hucqueliers (62) pour la réalisation de l'assainissement collectif dans le cadre du contrat Baie de Canche 2013 - 2018

4 - Eau potable :

- 4.1 - Situation des engagements (lignes X21, X23 et X25)
- 4.2 - Participation financière aux acquisitions foncières pour la protection de la ressource (ligne X232)
- 4.3 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)
- 4.4 - Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites (ligne X252)
- 4.5 - Participations financières en faveur des économies d'eau (ligne X210)
- 4.6 - Nouvel appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable

5 - Lutte contre la pollution d'origine agricole :

- 5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)
- 5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182) (envoi complémentaire en version dématérialisée)
- 5.3 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)

6 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

- 6.1 - Situation des engagements (ligne X24)
- 6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)
- 6.3 - Participation financière en faveur du curage des sédiments toxiques (ligne X241)
- 6.4 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)
- 6.5 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)
- 6.6 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)
- 6.7 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)
- 6.8 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

7 - Appui à la gestion concertée :

- 7.1 - Situation des engagements (ligne X29)
- 7.2 - Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X290)

8 - Ecologie du milieu :

- 8.1 - Situation des engagements (ligne X32)
- 8.2 - Participation financière en faveur de l'IFREMER pour la surveillance du milieu marin pour l'année 2017 (ligne X322)

R

Bc

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 4 NOVEMBRE 2016**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2	2.1	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016	X				Unanimité
		EPURATION INDUSTRIELLE (n°18095)	X				Unanimité
		EPURATION INDUSTRIELLE DOSSIER N° 99369 - ETS PUBLIC SANTE MENTALE LILLE METROPOLE (n°18105)		AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA.
3		PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES - LIGNE X133 (n°18096)	X				Unanimité
		EPURATION INDUSTRIELLE DOSSIER N° 99361 - MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS (n°18125)	X				Unanimité
	3.2	STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (n°18062)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X110, pour 3 dossiers : M. RAOULT, REGIE NORADE (10146.02, 99224.00, 97937.00) N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X110, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (98445.00)

179

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.3	16-I-059	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (n°18063)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X115, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (99225.00) N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X115, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (98282.00, 98447.00 (contrat de concession avec la MEL)
3.5	16-I-060	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n°18071)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X120, pour 3 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (98356.00, 98383.00, 98403.00)
3.6	16-I-061	REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n°18074)	X				Unanimité N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. DUJARDIN, REGION NORD PAS DE CALAIS PICARDIE (98606.00) N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. HAUSSOULIER, SAINT VALERY SUR SOMME (99274.00) N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 4 dossiers : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (98037.00, 98193.00, 98274.00, 98275.00)
							N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (98405.00)

94 R

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.7	16-I-062	RESEAUX D'EAU PLUVIALES (n°18077)	X				Unanimité
3.8	16-A-...	PARTICIPATION FINANCIÈRE BONIFIÉE EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'HUCQUELIERS (62) POUR LA RÉALISATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE DU CONTRAT DE BAIE DE CANCHE 2013-2018 - DOSSIERS N° 98548, 98613, 98627, 98630 et 98649		AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA.
4	4.2	PROTECTION RESSOURCE ACQUIS.FONCIERES (n°18050)	X				Unanimité
4.3	16-I-064	SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE (n°18052)	X				Unanimité
4.4	16-I-065	ECONOMIE D EAU RECHERCHE FUJTES (n°18054)	X				Unanimité

R

34

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.5	16-I-066	ECONOMIES D'EAU (n°18013)	X				<p>Unanimité</p> <p>N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 36 dossiers : M. RAOULT, REGIE NORADE (98907.00, 98532.00, 98533.00, 98299.00, 98585.00, 98906.00, 98584.00, 98868.00, 98940.00, 98917.00, 98922.00, 98920.00, 98967.00, 98573.00, 98.572.00, 98905.00, 98869.00, 98919.00, 98923.00, 98939.00, 98918.00, 98909.00, 99080.00, 98200.00, 98916.00, 97966.00, 98908.00, 98571.00, 98300.00, 98123.00, 98130.00, 98586.00, 98021.00, 98101.00, 98587.00, 98198.00)</p> <p>N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 6 dossiers : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (98641.00, 98640.00, 98639.00, 98642.00, 98643.00, 98644.00)</p> <p>N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) lignes X210 pour 1 dossier : M. DISSAUX, AIRE SUR LA LYS (98175.00)</p>

R

BS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5	16-I-067	POLLUTIONS DIFFUSES (n°18156)	X				Délibération remise sur table. Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 3 dossiers : M. FAICT, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME (99328.00, 99342.00, 99346.00) N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 1 dossier : M. RAOULT, SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (99382.00)
6	16-I-068	SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFORESTIERE (n°18058)	X				Unanimité N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X185, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (97768.00)
6	16-I-069	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU (n°18038)	X				Unanimité N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (99250.00)
6.3	16-I-070	CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES (n°18039)	X				N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. HAUSSOULIER, DEPARTEMENT DE LA SOMME (99161.00) Unanimité

(Handwritten marks)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.4	16-1-071	EROSION (n°18040)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X242, pour 1 dossier : M. DEFLESSELLE, COMMUNAUTE DE COMMUNES BOCAGE HALLUE (99226.00)
6.5	16-1-072	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (n°18042)	X				Unanimité N'a pas participé au débat en tant que membre consultatif (conflit d'intérêt) ligne X242, pour 1 dossier : M. FLAJOLET - Délégué AG SYMSAGEL en tant que CC Artois Lys , SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS (99294.00)
6.6	16-1-073	PREVENTION DES INONDATIONS (n°18043)	X				Unanimité
6.7	16-1-074	ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE (n°18044)	X				Unanimité
6.8	16-1-075	RETABLISSEMENT CONTINUITÉ ECOLOGIQUE COURS D'EAU (n°18045)	X				Unanimité N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X246, pour 1 dossier : M. SKIERSKI, FEDERATION DU NORD POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (19475.00)

30
R

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
7	16-I-076	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE (n°18118)	X				Unanimité N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X290. pour 1 dossier : M. PATRIS, COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS (11589.01.00) N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X290. pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (19130.01) N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X290. pour 1 dossier : M. RAOULT, SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (99118.00)
8	16-I-077	CONNAISS.ENVIR. EAUX TRANSIT LITT MARIN IFREMER	X				Unanimité

R

DS

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9h39.

Les règles de la charte de déontologie sur les conflits d'intérêt pouvant concerner certains administrateurs dans la présentation et le vote de dossiers d'interventions s'appliquent lors de cette séance. Les mentions de conflits d'intérêt sont indiquées dans le diaporama de présentation, toutefois, si des administrateurs en conflits d'intérêt n'ont pas été identifiés, ils doivent le signaler sans hésiter.

Monsieur THIBAUT informe qu'il a pris une décision le 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 afin de modifier les montants annuels par lignes de programme par rapport à la délibération n°16-A-048 du Conseil d'Administration du 14 octobre 2016 afin de consommer au mieux notamment avec l'ajout de dotation sur la ligne agriculture pour laquelle il manquait de l'argent. La ligne agriculture avait besoin de dotation supplémentaire en raison du plan ecophyto, ce qui a été possible à partir de la ligne stations d'épuration sur laquelle il restait un peu d'argent car les programmes pluriannuels concertés n'ont pas été totalement à la hauteur de ce qui était prévu.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2016

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 23 septembre 2016.

Aucune remarque des administrateurs.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 23 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

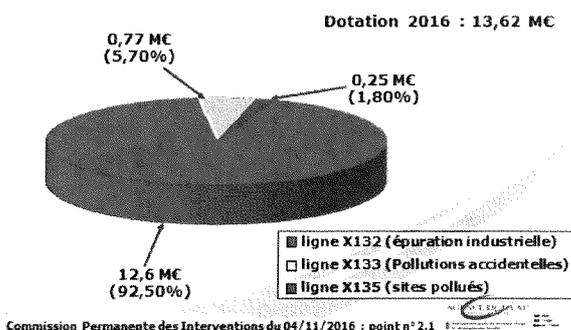
2.1 – Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2.1 du dossier de séance de la CPI du 4 novembre 2016, présente la situation des engagements de la ligne X13 « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » et les demandes de participations financières soumises à décision et avis de la Commission.

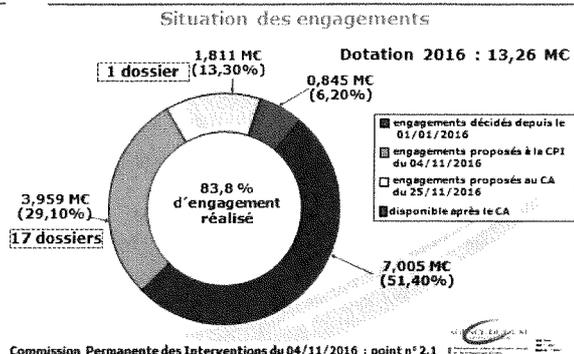
Situation des engagements (ligne X13)

Monsieur VERHAEGHE présente la situation des engagements sur la base des graphiques ci-joint du diaporama de séance modifiant la version du dossier.

Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (ligne X13)



Activités économiques (ligne X13)



La dotation 2016 sera consommée à près de 100% avec les engagements de fin d'année.

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°2.1 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **14 dossiers de participations financières en épuration industrielle pour un montant de 3 671 684 €.**

- 99104.00 PALEO
- 99112.00 CENTRE HOSPITALIER AIRE SUR LA LYS
- 99125.00 SAVARY
- 99256.00 ARDO-VIOLAINES
- 99262.00 SOC PROTECTRICE DES ANIMAUX
- 99273.00 MAC CAIN ALIMENTAIRE
- 99299.00 DESCAMPS LOMBARDO
- 99319.00 CRISTAL UNION
- 99327.00 NICOLAY FILS
- 99336.00 RENAULT DOUAI
- 99350.00 ELIVIA NOEUX LES MINES
- 99358.00 TIRAK
- 99366.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT
- 99368.00 AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

● **1 dossier de participation financière en épuration industrielle pour le dossier n°99361 de la Société Mondelez France Biscuits Production SAS pour un montant de 69 676 €.**

● **2 dossiers de participations financières en pollutions accidentelles pour un montant de 218 034 €.**

- 99090.00 THOMSEN SA
- 99105.00 GALLOO FRANCE

Pour avis avant décision du CA :

● **1 dossier de participation financière en épuration industrielle pour le dossier n°99369 l'Etablissement public de santé mentale de Lille Métropole pour un montant de 1 811 470 €.**

Il est proposé d'accorder, à titre dérogatoire, une avance remboursable sur 18 ans avec 1 an de différé.

Monsieur VERHAEGHE présente plus particulièrement le dossier de l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole (dossier n°99369) et le dossier de Mondelez France Biscuits Production SAS (dossier n°99361).

Monsieur PREVOST confirme la levée de la mise en demeure des services des installations classées sur la société Mondelez. La société a remis un échéancier et s'est engagée à passer commande et à respecter à l'issue des travaux les valeurs limites d'émission. Le rapport a été présenté au Préfet ces derniers jours pour signer la levée de mise en demeure, ce qui permettra parallèlement à l'agence de financer effectivement ce dossier.

Pas de remarque

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE»

avec ses 14 dossiers

(n°16-I-055)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE
DOSSIER N° 99369 - ETS PUBLIC SANTE MENTALE LILLE METROPOLE»**

(n°16-A-...)

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.

La délibération «POLLUTIONS ACCIDENTELLES»

avec ses 2 dossiers

(n°16-I-056)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE
DOSSIER N° 99361 - MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS»**

(n°16-I-057)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**Sous réserve de levée de mise en demeure
Délégation au directeur général pour l'engagement**

**3 – EPURATION PUBLIQUE
(COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Monsieur DOLLET, en référence au point n°3 du dossier de séance de la CPI du 4 novembre 2016, présente la situation des engagements de la ligne X11 « ouvrages d'épuration » et ses sous lignes, de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et ses sous lignes, et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

3.1. Ouvrages d'épuration : Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016.

→ Taux d'engagement de la ligne X110 ouvrages d'épuration à l'issue de la CPI : 89,10%.

→ Taux d'engagement de la ligne X115 gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé à

39

l'issue de la CPI : 99%.

3.2. Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.2. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **17 dossiers de participations financières pour un montant de 11 575 371 €.**

- 10146.02 REGIE NOREADE
- 97937.00 REGIE NOREADE
- 98327.00 BIENVILLERS AU BOIS
- 98407.00 IZEL LES HAMEAU
- 98443.00 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN
- 98445.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98742.00 SIVOM DE LA REGION D ETAPLES
- 98875.00 SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM
- 99003.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 99026.00 SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES
- 99138.00 LE CROTOY
- 99140.00 VIGNACOURT
- 99153.00 BRAY SUR SOMME
- 99204.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99224.00 REGIE NOREADE
- 99247.00 SOMMEREUX
- 99267.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

Monsieur BLIN fait une présentation particulière du dossier de la commune de Le Crotoy consistant en la reconstruction de la station d'épuration (99138.00).

Monsieur LEMAY souligne la problématique de gestion des stations d'épuration en bordure de mer où la population est multipliée par 20 en été.

Pas d'autre remarque.

La délibération «STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES»

avec ses 17 dossiers

(n°16-J-058)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X110, pour 3 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (10146.02, 99224.00, 97937.00)

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X110, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (98445.00)

54

3.3. Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **11 dossiers de participations financières pour un montant de 4 150 343 €.**

- 98282.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98338.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 98431.00 CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS
- 98447.00 SA ECONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELEE
- 99142.00 VIGNACOURT
- 99170.00 BRAY SUR SOMME
- 99205.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99209.00 LAMBRES LEZ DOUAI
- 99225.00 REGIE NOREADE
- 99229.00 BOULOGNE SUR MER
- 99263.00 LE CROTOY

Monsieur BLIN fait une présentation particulière du dossier de la commune de Le Crotoy consistant en la gestion des eaux pluviales en tranchées drainantes (99263.00).

Monsieur LEMAY indique qu'il est intéressant de constater qu'au Crotoy l'investissement est envisagé sur l'ensemble du traitement de la pollution aussi bien au niveau de la station d'épuration qu'au niveau des eaux pluviales.

Pas d'autre remarque.

La délibération «TRAITEMENT EAUX PLUVIALES»

avec ses 11 dossiers

(n°16-I-059)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X115, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (99225.00)

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X115, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (98282.00, 98447.00 (contrat de concession avec la MEL)

3.4. Réseaux d'assainissement : situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.4 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016.

→ Taux d'engagement de la ligne X120 création de réseaux d'assainissement à l'issue de la CPI : 90,35%.

→ Taux d'engagement de la ligne X122 réhabilitation de réseaux d'assainissement à l'issue de la CPI : 84,05%.

→ Taux d'engagement de la ligne X124 réseaux d'eaux pluviales à l'issue de la CPI : 94,3%.

3.5. Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **21 dossiers de participations financières pour un montant de 3 763 110 €.**

- 98356.00 REGIE NOREADE
- 98383.00 REGIE NOREADE
- 98403.00 REGIE NOREADE
- 98408.00 IZEL LES HAMEAU
- 98409.00 IZEL LES HAMEAU
- 98540.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 98653.00 SI ASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME
- 98654.00 SI ASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME
- 98743.00 SIVOM DE LA REGION D ETAPLES
- 98762.00 DESVRES
- 98876.00 SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM
- 98895.00 S I EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES
ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 98902.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' ASSAINISSEMENT DE L'AVRE
- 99115.00 RETY
- 99160.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE DES VALLEES
- 99167.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99189.00 AILLY LE HAUT CLOCHER
- 99227.00 SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES
- 99246.00 SOMMEREUX
- 99248.00 SOMMEREUX
- 99268.00 HANGEST SUR SOMME

Pas de remarque

La délibération «RESEAUX D'ASSAINISSEMENT»

avec ses 21 dossiers

(n°16-I-060)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

*N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X120,
pour 3 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (98356.00, 98383.00, 98403.00)*

3.6. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

R

BS

Pour décision :

● 43 dossiers de participations financières pour un montant de 4 886 231 €.

- 10221.01 CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS
- 12057.00 FORT MAHON PLAGE
- 14560.02 CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS
- 98037.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98193.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98274.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98275.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98306.00 SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES
- 98340.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 98342.00 SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES
- 98370.00 CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS
- 98397.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 98405.00 REGIE NOREADE
- 98518.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98549.00 FORT MAHON PLAGE
- 98550.00 FORT MAHON PLAGE
- 98553.00 SICOM ASSAINISSEMENT BASSIN WIMEREUX
- 98559.00 SICOM ASSAINISSEMENT REGION PONT DE BRIQUES
- 98560.00 SICOM ASSAINISSEMENT REGION PONT DE BRIQUES
- 98606.00 REGION NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE
- 98631.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 98749.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98751.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98752.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98753.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98754.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98755.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98765.00 SAMER
- 98766.00 SAMER
- 98849.00 AUDRUICQ
- 98928.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98930.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 99143.00 VIGNACOURT
- 99165.00 DOMART EN PONTHEIU
- 99169.00 BRAY SUR SOMME
- 99185.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL
- 99206.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99210.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 99211.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 99239.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 99244.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 99249.00 SYNDICAT D ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU PAYS HAMOIS
- 99274.00 SAINT VALERY SUR SOMME

Monsieur KARPINSKI fait une présentation particulière du dossier n°98037 de la Métropole

R
H

Européenne de Lille consistant en une étude diagnostique sur Armentières.

Remarques :

Sur le dossier n°98037 de la MEL.

Monsieur LEMAY explique que le gros problème sur le secteur est l'arrivée des deux rivières (*rivière des Laies et la becque du Crachet*) dans les canalisations, diluant énormément les rejets. Le traitement à réaliser sera forcément coûteux mais nécessaire. Monsieur LEMAY indique être favorable à ce que l'agence apporte un financement à l'étude en excluant la branche ouest, sachant par ailleurs que la MEL va mener l'étude sur l'ensemble du secteur.

Il demande dans ce cadre des précisions à Monsieur DETOURNAY.

Monsieur DETOURNAY, autorisé par Monsieur le Président LEMAY pour intervenir, explique qu'il comprend la position de l'agence puisque 5 M€ sont déjà prévus pour le déraccordement des rivières. L'étude sur l'ensemble du secteur est essentielle et sera faite par la MEL car elle permet d'apporter des éclairages sur ce qui se passera après le déraccordement.

Monsieur LEMAY indique que l'intérêt de l'étude sur la branche ouest paraît faible étant donné l'impact important qu'aura le déraccordement des rivières.

Monsieur THIBAUT explique que les autorisations de programme sont engagées mais sont consommées moins vite que ce qui était prévu dans le programme ; la trésorerie augmente aujourd'hui notamment parce que des projets ont été actés mais se réalisent lentement. Les dossiers de la MEL sont dans ce cas avec des engagements en 2010, 2012, 2013, 2015 et une demande de prolongation en 2022.

7 M€ sont bloqués. Or, le bon engagement de la MEL n'est pas à remettre en cause face à un appel d'offres déclaré infructueux à recalculer. Le report de délais jusqu'en 2022 est légitime et accepté par l'agence.

Il n'en reste pas moins que l'agglomération d'Armentières est mise en lumière en France et en Europe pour non-conformité sur les réseaux ce qui perdurera tant que le déraccordement des deux rivières ne sera pas réalisé.

L'agence propose de ne pas bloquer la collectivité dans son avancement. Cependant, son analyse technique vise à optimiser le financement et il semble intéressant d'étudier la branche ouest que lorsque les deux rivières seront déraccordées.

Monsieur FLAJOLET s'interroge sur la branche ouest située dans le bassin de la Lys.

Il en explique les raisons : Armentières est le cœur des dispositifs de dysfonctionnement en cas d'inondation tant pour la ville que pour l'amont. Ainsi, quand Armentières ne peut plus prendre les flux et qu'on ne peut plus les envoyer vers la Belgique, on bloque et on surinonde en amont pour éviter des problèmes en aval. S'adressant notamment à Monsieur DISSAUX, président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys, Monsieur FLAJOLET explique qu'il est partisan de mener une étude éventuellement sous l'égide de la CLE du SAGE, pour regarder les incidences du déraccordement et pour regarder la qualité de l'eau. Il rappelle que la Lys est aujourd'hui le déversoir de tous les surplus de ceux qui ne veulent pas être inondés sans se soucier une seule fois de savoir si on inonde pas ailleurs. Quand le niveau de la Lys n'est pas à la hauteur du noeud d'Aire sur la Lys, la Lys est le déversoir du canal à grand gabarit lorsque l'on a peur que les digues ne viennent à rompre. En réalité, l'eau qui passe à Béthune arrive en surabondance à Armentières qui a déjà ses propres problèmes. Il insiste pour que ses aspects ne soient pas ignorés.

Monsieur LEMAY déduit des propos de Monsieur FLAJOLET qu'il propose une étude élargie

Monsieur DISSAUX abonde dans le sens de la proposition de Monsieur FLAJOLET : Du point de vue de la Lys, il faut une vision plus large que celle concentrée sur le problème d'Armentières.

Il est également favorable à ce que l'étude soit élargie.

Monsieur THIBAUT confirme qu'il faut réaliser des études n'oubliant aucun aspect. Il rappelle que l'eau va déjà dans la Lys. L'objectif du déraccordement de la rivière des Laies n'est pas d'ajouter de l'eau dans la Lys. Il est que l'eau qui va dans la Lys soit propre plutôt que sale en raison de mélanges

avec des effluents d'eaux usées.

Monsieur FLAJOLET souligne qu'il peut être envisagé des ouvrages de ralentissement dynamique dans le cadre d'une étude complète.

Monsieur THIBAUT confirme cette possibilité et ajoute que le sujet hydraulique sur la Lys est pris en compte par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Monsieur FLAJOLET précise qu'il reste en accord sur ce qui est envisagé sur les branches Est et Sud.

Monsieur LEMAY évoque les éléments du vote pour ce dossier :

- Il est proposé d'aider la MEL pour les branches Est et Sud dans un premier temps et d'aider la branche ouest par la suite lorsqu'il y aura eu déracordement des deux rivières concernées.

La délibération «REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT»

avec ses 43 dossiers

(n°16-I-061)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. DUJARDIN, REGION NORD PAS DE CALAIS PICARDIE (98606.00)

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. HAUSSOULIER, SAINT VALERY SUR SOMME (99274.00)

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) sauf suite à la demande du Président, ligne X122, pour 4 dossiers : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (98037.00, 98193.00, 98274.00, 98275.00)

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (98405.00)

**3.7. Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales
(ligne X124)**

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 105 000 €.**

- 98160.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.

Pas de remarque

La délibération «RESEAUX D'EAUX PLUVIALES»

avec son dossier n°98160 CAD

(n°16-I-062)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N *KC*

3.8. Participation financière bonifiée en faveur de la commune d'Hucqueliers (62) pour la réalisation de l'assainissement collectif dans le cadre du contrat Baie de Canche 2013 - 2018

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation n°3.8. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour avis :

● **1 dossier dérogatoire de participation financière :**

- PARTICIPATION FINANCIERE BONIFIEE EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'HUCQUELIERS (62) POUR LA REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE DU CONTRAT DE BAIE DE CANCHE 2013-2018 (DOSSIERS n°98548, 98613, 98627, 98630, 98649)

Monsieur LEMAIRE présente le dossier de participation financière bonifiée en faveur de la commune d'Hucqueliers.

Afin de limiter la redevance assainissement à 3 €HT/m³ et le prix de l'eau à 6,50€TTC/m³ ainsi que baisser la part « eau potable » pour la commune,

Il est proposé un dispositif d'aide bonifiée :

- Transformation du bonus 5% d'avance (P1) en Subvention 10% pour la station d'épuration + OTEU ;
- Transformation du bonus 5% d'avance (P1) en Avance convertible en Subvention 10% pour les réseaux sous réserve de l'atteinte d'objectif de raccordement de 70% dans les 2 ans ;
- Report du différé de remboursement des avances à 3 ans au lieu de 1 année.

Remarques :

Monsieur LEMAIRE confirme à Monsieur LEMAY que le projet d'assainissement sur Hucqueliers ne va pas régler toute la problématique bactériologique en aval sur les plages du Touquet et de Camiers. En revanche, il s'agit d'une condition qui va permettre d'améliorer la situation. Des investissements sont parallèlement en cours sur la partie aval (secteurs d'Etaples, du Touquet, de Montreuil sur mer). L'assainissement non collectif est prépondérant en terme de contamination bactériologique (1300 installations sont susceptibles avec leurs rejets de porter atteinte à la qualité bactériologique).

Monsieur LEMAY souligne que la station d'épuration pour la commune d'Hucqueliers de 517 habitants se justifie étant donnée la concentration géographique des habitats que montre le plan de la commune présenté dans le diaporama de séance.

Monsieur LEMAIRE ajoute en complément de la réflexion de Monsieur LEMAY que les coûts des réseaux de desserte par logement desservi sont classiques en secteur rural (8700 € du logement desservi). Le ratio économique des investissements est raisonnable (pas ou peu d'application de plafonnements). Les conditions proposées par l'agence de participation financière visent à réduire notamment le prix de l'eau au m³/habitant.

Monsieur FLAJOLET souligne que la future intercommunalité tarde à appliquer immédiatement les

obligations de la loi NOTRe, ce qui explique que la volonté politique locale peut être respectée.

Il explique qu'il aurait souhaité des précisions de formulation dans les conditions d'attribution de participation financière : il est ainsi indiqué dans le point une réserve d'atteinte de l'objectif de raccordement de 70% dans les 2 ans. Il aurait préféré la formule « sous réserve des engagements effectifs de travaux en vue d'atteindre 70% de raccordement », ceci pour permettre le délai éventuel des appels d'offres et débloquages divers pouvant exister.

Monsieur LEMAIRE précise qu'aujourd'hui la collectivité, avec son maître d'œuvre, est prête à lancer l'appel d'offres sur l'ensemble du programme de travaux présenté.

Monsieur THIBAUT explique que la délibération indique bien que l'avance est convertie si le taux de raccordement de la commune atteint au moins 70% dans les 2 ans qui suivent la mise en service du réseau ou la date de solde du dossier par l'agence (Il précise que dans le cas contraire, l'avance n'est pas convertie en subvention et redevient une avance remboursable en 20 ans). Cette formulation répond au souci de gestion optimale.

Il rappelle que le but est de raccorder les habitants, ce qui reste plus facile dans une petite commune contrairement aux grandes agglomérations.

Monsieur SIX souligne l'ancienneté de la problématique d'Hucqueliers. Il confirme que la densité d'habitats de la commune ne permet pas d'envisager d'assainissement non collectif et que la grande question est l'impossibilité de faire payer aux consommateurs d'eau 8€ TTC du m3.

Il explique être favorable au principe global proposé par l'agence.

Il souligne, comme Monsieur FLAJOLET, qu'il est plus économique de travailler en intercommunalité notamment lorsque l'on est une commune de 500 habitants qui doit répercuter le coût d'une station d'épuration et de réseaux d'assainissement. L'intercommunalité permet de mutualiser et donc de baisser les coûts.

Monsieur LEMAY souligne que la question de l'intercommunalité est importante mais ne dépend pas des décisions de l'agence.

**La délibération «PARTICIPATION FINANCIÈRE BONIFIÉE EN FAVEUR DE LA
COMMUNE D'HUCQUELIERS (62) POUR LA RÉALISATION DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DANS LE CADRE DU CONTRAT DE BAIE DE CANCHE 2013-2018 -
DOSSIERS N° 98548, 98613, 98627, 98630 et 98649»**

(n°16-A-...)

**reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et
est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.**

Le vote étant passé, **Monsieur RAOULT** tient à exprimer son exaspération et à défendre NOREADE en expliquant que la structure resout au moins 5 à 10 dossiers par an comme celui de la commune d'Hucqueliers pour des communes qui font moins de 500 habitants. 95 % des communes de moins de 1000 habitants qui sont à NOREADE ont aujourd'hui leur assainissement, leur station d'épuration et leurs réseaux complètement faits. Il n'est pas besoin de demander 8 €TTC du m3 d'eau par habitant. Le prix de NOREADE n'est que de 4,50 €TTC du m3 d'eau pour toutes ces communes rurales qui ont ce niveau de population. Il confirme cependant l'intérêt de financer l'opération, notamment sachant l'enjeu pour la station balnéaire du Touquet. Il se réjouit de la loi NOTRe sur la formation, d'ici 2020, d'intercommunalités pour régler ce type de problèmes que NOREADE, quant à elle, résout depuis 30 ans sans demander de dérogation.

N
H

4. EAU POTABLE

Monsieur DOLLET, en référence au point n°4 du dossier de séance de la CPI du 4 novembre 2016, présente la situation des engagements des lignes X23 « protection de la ressource en eau », X25 et X21 « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

4.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016.

- Taux d'engagement de la ligne X232 acquisitions foncières pour protection de la ressource à l'issue de la CPI : 68,50%.
- Taux d'engagement de la ligne X251 sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable à l'issue de la CPI : 99,60%.
- Taux d'engagement de la ligne X252 économies d'eau et recherche de fuites à l'issue de la CPI : 99,65%.
- Taux d'engagement de la ligne X210 économies d'eau à l'issue de la CPI : 98,90% (la dotation de la ligne avait été augmentée lors du dernier conseil d'administration du 14 octobre 2016 de 4 M€ à 14,650 M€)

4.2. Participation financière aux acquisitions foncières pour protection de la ressource (ligne X232)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 127 120 €.

- 99186.00 SIEP DU SAINT POLOIS

Pas de remarque

La délibération «PROTECTION RESSOURCE ACQUIS.FONCIERES»

avec son dossier n°99186 SIEP DU SAINT POLOIS

(n°16-I-063)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.3. Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● 6 dossiers de participations financières pour un montant de 534 077 €.

- 98250.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 98252.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 98473.00 ROCQUIGNY
- 99101.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99130.00 SYNDICAT D ADDUCTION D EAU DE LA VALLEE DE LA SOMME
- 99145.00 SIAEP REGION NAOURS

Monsieur KARPINSKI fait une présentation particulière du dossier n°98473 de la commune de Rocquigny consistant en une interconnexion d'eau potable pour sécurisation quantitative et qualitative.

Monsieur KARPINSKI, en réponse à Monsieur LEMAY, précise que les causes de pollution viennent de fongicides utilisés sur le secteur notamment dans le cadre de la culture d'endives

Pas d'autre remarque

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE»

avec ses 6 dossiers

(n°16-I-064)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**4.4. Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites
(ligne X252)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● 5 dossiers de participations financières pour un montant de 277 135 €.

- 98267.00 HUCQUELIERS
- 98419.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 99154.00 SIAEP RUBEMPRE PIERREGOT
- 99245.00 SIEA DU BERNAVILLOIS
- 99340.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN

Pas de remarque

La délibération «ECONOMIE D EAU RECHERCHE FUITES»

avec ses 5 dossiers

(n°16-I-065)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Handwritten initials or marks.

4.5. Participations financières en faveur des économies d'eau (ligne X210)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.5. du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● 117 dossiers de participations financières pour un montant de 14 247 143 €, issus de l'appel à projets sur la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable en vue d'améliorer les performances de ces réseaux.

- 97966.00 REGIE NOREADE
- 98021.00 REGIE NOREADE
- 98101.00 REGIE NOREADE
- 98123.00 REGIE NOREADE
- 98130.00 REGIE NOREADE
- 98136.00 SYND MIXTE DE L' EAU DE LA VALLEE ET DES MONTS
- 98175.00 AIRE SUR LA LYS
- 98198.00 REGIE NOREADE
- 98200.00 REGIE NOREADE
- 98299.00 REGIE NOREADE
- 98300.00 REGIE NOREADE
- 98489.00 S I DES EAUX DE PICARDIE
- 98490.00 S I DES EAUX DE PICARDIE
- 98491.00 S I DES EAUX DE PICARDIE
- 98510.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 98511.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 98512.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 98513.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 98514.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 98515.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 98516.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 98532.00 REGIE NOREADE
- 98533.00 REGIE NOREADE
- 98571.00 REGIE NOREADE
- 98572.00 REGIE NOREADE
- 98573.00 REGIE NOREADE
- 98584.00 REGIE NOREADE
- 98585.00 REGIE NOREADE
- 98586.00 REGIE NOREADE
- 98587.00 REGIE NOREADE
- 98633.00 SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL
- 98634.00 SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL
- 98635.00 SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL
- 98636.00 SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL
- 98637.00 SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL
- 98638.00 SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL
- 98639.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98640.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98641.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

- 98642.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98643.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98644.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 98760.00 CANDAS
- 98852.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER
- 98853.00 SI D EAU POTABLE DE WITERTHUN
- 98868.00 REGIE NOREADE
- 98869.00 REGIE NOREADE
- 98872.00 COMMUNE DE DENAIN
- 98873.00 ERCHEU
- 98874.00 CALAIS
- 98890.00 SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE
- 98892.00 SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE
- 98905.00 REGIE NOREADE
- 98906.00 REGIE NOREADE
- 98907.00 REGIE NOREADE
- 98908.00 REGIE NOREADE
- 98909.00 REGIE NOREADE
- 98916.00 REGIE NOREADE
- 98917.00 REGIE NOREADE
- 98918.00 REGIE NOREADE
- 98919.00 REGIE NOREADE
- 98920.00 REGIE NOREADE
- 98921.00 S I A E P REGION AUDRUICQ
- 98922.00 REGIE NOREADE
- 98923.00 REGIE NOREADE
- 98932.00 SI ALIMENTATION EAU POTABLE GUERBIGNY
- 98934.00 COUPELLE VIEILLE
- 98939.00 REGIE NOREADE
- 98940.00 REGIE NOREADE
- 98941.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 98967.00 REGIE NOREADE
- 98972.00 SIAEP PLATEAU SUD AILLY SUR NOYE
- 98974.00 BUS LES ARTOIS
- 98977.00 SICOM ADDUCTION EAU REBREUVE-RANCHICOURT
- 98980.00 SIAEP DU BOIS DE LA MOTTE
- 98981.00 BELLICOURT
- 98982.00 SIAEP VALLEE DE LA NIEVRE
- 98983.00 S I DES EAUX DE FLIXECOURT
- 98985.00 SIAEP REGION NAOURS
- 98986.00 SI D EAU POTABLE DU SANTERRE
- 98991.00 SI D EAU POTABLE DU SANTERRE
- 98993.00 SI D EAU POTABLE DU SANTERRE
- 98994.00 ABBEVILLE
- 98998.00 SIAEP REGION DE COULONVILLERS
- 98999.00 SIAEP REGION DE COULONVILLERS
- 99000.00 SIAEP REGION DE COULONVILLERS
- 99002.00 ABBEVILLE
- 99006.00 ABBEVILLE
- 99007.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.

P. 129

- 99008.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 99014.00 OSTRICOURT
- 99024.00 ETAPLES
- 99038.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99039.00 SIAEP BAVINCOURT LA HERLIERE
- 99042.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99043.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99044.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99045.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99046.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99047.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99048.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99049.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99050.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99051.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99053.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99056.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99057.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99058.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99059.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99061.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99062.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99072.00 MONTREUIL
- 99080.00 REGIE NOREADE
- 99109.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99110.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99111.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 99113.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Madame VALLEE fait la présentation du résultat de cet appel à projets de lutte contre les fuites et expose à titre d'illustration les dossiers du SIVOM du Béthunois.

Pas de remarque

La délibération «ECONOMIES D'EAU»

avec ses 117 dossiers

(n°16-I-066)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 36 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (98907.00, 98532.00, 98533.00, 98299.00, 98585.00, 98906.00, 98584.00, 98868.00, 98940.00, 98917.00, 98922.00, 98920.00, 98967.00, 98573.00, 98.572.00, 98905.00, 98869.00, 98919.00, 98923.00, 98939.00, 98918.00, 98909.00, 99080.00, 98200.00, 98916.00, 97966.00, 98908.00, 98571.00, 98300.00, 98123.00, 98130.00, 98586.00, 98021.00, 98101.00, 98587.00, 98198.00)

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 6 dossiers : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (98641.00, 98640.00, 98639.00, 98642.00, 98643.00, 98644.00)

R

MM

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) lignes X210 pour 1 dossier : M. DISSAUX, AIRE SUR LA LYS (98175.00)

Monsieur BARBIER s'exprime à l'issue du vote. Il souligne qu'il est important de soutenir la lutte contre les fuites pour réaliser des économies d'eau.

Il demande si, en Artois-Picardie, est connue la quantité globale de consommation en eau et en économies d'eau sous forme de tableau de bord.

Monsieur THIBAUT explique que le bassin Artois-Picardie n'est pas globalement en tension sur la ressource en eau (sauf quelques cas comme Dunkerque / Calais). Il existe beaucoup plus de problèmes de qualité que de problèmes de quantité de ressources en eau. L'eau économisée dans le cadre des dossiers présentés représente de l'eau pompée en moins dans la nappe. Le taux de renouvellement dans la nappe est relativement bon aujourd'hui mais reste fragile.

Il n'existe pas de tableau de bord du nombre de m³ économisés sur l'ensemble du bassin, ce qui aurait peu de sens puisque l'eau ne passe pas d'un sous-bassin à l'autre, ce qui est économisé dans l'Artois ne peut pas servir par exemple dans l'Avesnois sauf avec une autoroute de l'eau, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble du bassin. Il souligne l'intérêt de soutenir la politique d'économies d'eau en recherches de fuites car il s'agit d'économies d'énergie, de traitement, de coûts utiles dans le cadre du changement climatique.

Monsieur BARBIER confirme que dans le cadre du changement climatique et des prévisions de difficulté de recharges des nappes, l'indicateur sera utile à développer dans les années futures.

Monsieur FLAJOLET rappelle qu'en 2020 au plus tard, les transferts de responsabilités eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales, arrivent dans les intercommunalités. Il souligne que l'agence aurait un intérêt à différencier ses soutiens en fonction de la stratégie d'anticipation présentée par les syndicats ou les communes afin d'accélérer le processus d'optimisation, d'interconnexion, de reconquête environnementale directe ou indirecte.

Monsieur THIBAUT souligne que ces réflexions sont très importantes et seront à aborder dans le cadre des travaux préparatoires du XI^{ème} Programme d'Intervention qui débiteront en 2017. Deux types de choix stratégiques se présenteront : mettre en place des mesures très incitatives et donc très différenciées et / ou mettre en place des mesures lisibles.

Dans les années passées, la tendance à trop vouloir détailler et d'avoir au final une quinzaine de taux de subvention différents a amené depuis 5 ans à rechercher une rationalisation du nombre de taux avec quelques bonus mais lisibles et peu nombreux. L'intérêt est que les maîtres d'ouvrages ne se braquent pas et sachent simplement à quoi ils ont droit. Aider la constitution des intercommunalités sera un enjeu stratégique pour l'agence. Diviser le nombre d'interlocuteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est une bonne chose pour l'agence et évitera notamment des dossiers comme celui d'Hucqueliers évoqué précédemment. La phase transitoire risque cependant d'être difficile.

4.6. Nouvel appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable

En référence au point de présentation, Monsieur THIBAUT et Monsieur VALIN présentent les modalités du nouvel appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable dont le dépôt de dossiers est ouvert du 15 novembre 2016 au 30 avril 2017.

Pas de remarque

5 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

Monsieur LABRUNE en référence au point n°5 du dossier de séance de la CPI du 4 novembre 2016, présente la situation des engagements des lignes X18 et X152 « Lutte contre les pollutions d'origine agricole et Assistance technique à la dépollution » et les demandes de participations financières

V
kg

soumises à décision de la Commission.

5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)

c.f. tableau de situation globale des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016.

→ Taux d'engagement de la ligne X182 pollutions diffuses faible (30,55%) en attendant des derniers éléments des Directions Départementales des Territoires et des régions pour les engagements en Mesures Agro-Environnementales et les investissements dans le cadre du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles. La ligne sera au final totalement consommée.

→ Taux d'engagement de la ligne X185 soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie à l'issue de la CPI : 76,60%.

5.2 – Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.2 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016, remis sur table et repris en annexe) :

Pour décision :

• 14 dossiers de participations financières pour un montant de 1 227 336 €.

- 98851.00 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT
- 99328.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 99329.00 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL
- 99333.00 BAILLIET THIERRY
- 99334.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 99335.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 99337.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 99339.00 TERRE DE PICARDIE
- 99342.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 99344.00 GROUPE CARRE SAS
- 99346.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 99355.00 FEDERATION REGIONALE DES CUMA DES HAUTS DE FRANCE
- 99382.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
- 99398.00 H3EAU+

Ces dossiers sont liés à l'appel à projets Ecophyto II 2016.

Monsieur LABRUNE fait une présentation particulière pour illustrer les 5 niveaux de priorité des dossiers :

- n°99346 de la Chambre d'Agriculture de la Somme pour la Priorité 1,
- n°99337 de la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais pour la Priorité 2,
- n°99382 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour la Priorité 3,
- n°99333 de Thierry Bailliet pour la Priorité 4.

Remarque :

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur FAICT intervient. Il demande si dans le cadre de l'instruction des dossiers en priorité 3, il a été recensé le volume de produits phytosanitaires par type d'usages.

Il demande par ailleurs en quoi consiste l'achat de matériels dans certains projets.

Monsieur LABRUNE explique que le volume de produits phytosanitaires est connu a posteriori, à la clôture des études (situation initiale dans la collectivité, utilisation et méthode de gestion des espaces, économie réalisée). Pour certains dossiers en priorité 1, il n'y a pas forcément de quantification complète de l'utilisation des phytosanitaires à l'instruction des dossiers.

Concernant l'achat de matériel, il s'agit d'outils classiques (de désherbage mécanique ou thermique) pour les collectivités pour remplacer l'utilisation de produits phytosanitaires.

Monsieur THIBAUT explique que Monsieur ROUSSEL avait explicitement demandé qu'il y ait au moins 90% des aides sur les priorités 1,2,3, ce qui est réalisé. Ainsi, moins de 10% d'aides sont sur les priorités 4 et 5.

Il souligne qu'il existe véritablement des demandes sur de l'accompagnement avec des effets positifs. Il indique qu'il faudra prendre en compte cette réalité dans la rédaction à venir des orientations stratégiques régionales qui doivent être écrites d'ici la fin de l'année sous l'égide du Préfet coordonnateur de bassin. Il faut de l'accompagnement en plus de l'investissement.

Il ajoute que des règles de financement s'imposent dans les dossiers d'appel à projets Ecophyto. Il n'est pas ainsi possible que l'agence indemnise les agriculteurs contrairement à ce qui est le cas avec les dossiers MAE.

Monsieur FAICT souligne qu'il existe des incertitudes sur l'efficacité de certains scénarios de rupture dans ces expérimentations de l'appel à projets.

La délibération remise sur table «POLLUTIONS DIFFUSES»

avec ses 14 dossiers

(n°16-I-067)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent sauf suite à la demande du Président (conflit d'intérêt) sauf suite à la demande du Président, ligne X182, pour 3 dossiers : M. FAICT, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME (99328.00, 99342.00, 99346.00)

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X182, pour 1 dossier : M. RAOULT, SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (99382.00)

5.3 – Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.3 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 84 773 €.**

- 97733.00 BAILLIET THIERRY
- 97751.00 A PRO BIO

R
149

- 97768.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Ces dossiers sont un reliquat de l'appel à projets annuel et sont proposés pour engagement, ce qui est possible au vu de la dotation restant disponible.

Monsieur LABRUNE présente particulièrement le dossier de la MEL en expliquant les postes de financement retenus.

Remarque :

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur DETOURNAY intervient. Il explique que les demandes de financement non retenues pour le dossier de la MEL seront reportées par la collectivité et seront représentées dans les années futures lorsque les projets seront mûrs.

La délibération «SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFORESTIERE»

avec ses 3 dossiers

(n°16-I-068)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) sauf suite à la demande du Président, ligne X185, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (97768.00)

6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPI du 4 novembre 2016, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

**6.1 - Situation des engagements
(ligne X24)**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016. La totalité de la ligne sera consommée d'ici la fin de l'année avec les dossiers à passer en décisions du directeur général et les commandes relatives aux marchés en cours.

**6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours
d'eau (ligne X240)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

- **11 dossiers de participations financières pour un montant de 1 970 061 €.**

- 11811.00 LESTREM
- 97682.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS

R

MS

- 98240.00 CENTRE REGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
- 99133.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS
- 99141.00 ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE
- 99144.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU VERT
- 99161.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME
- 99178.00 SI AMENAG ENTRETIEN CANAL ASSECHEMENT
- 99193.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE
- 99250.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 99255.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE

Remarque :

Monsieur LEMAY souligne qu'il est intéressant de constater qu'il existe des financements autres que ceux de l'agence pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et en demande la raison. Il considère que la visibilité des actions entreprises sur les milieux aquatiques est forcément incitative.

Monsieur JOURDAN explique que dans la Somme une programmation technique pluriannuelle est mise en place (Plan Somme) avec deux volets : axe 1 sur les inondations, axe 2 sur la gestion des milieux aquatiques. Ce type de plan permet d'ancrer les participations financières des départements, de la région et du FEDER sur ces programmes de travaux. Globalement, dans le cadre du plan Somme, les taux de participation de l'agence sont de 50%, 15% région, 15% département. L'agence travaille aussi avec les services de la région Hauts de France pour son versant Nord Pas-de-Calais pour essayer de mobiliser des co-financements au titre de la région ou du FEDER sur ces projets de travaux. L'objectif de l'agence est d'avoir les taux de financement les plus attractifs possibles compris entre 50% et 80 %.

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU»

avec ses 11 dossiers

(n°16-I-069)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (99250.00)

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. HAUSSOULIER, DEPARTEMENT DE LA SOMME (99161.00)

6.3 – Participation financière en faveur du curage des sédiments toxiques (ligne X241)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.3 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

• 1 dossier de participation financière pour un montant de 291 925 €.

- 99179.00 CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS

Ce dossier fait suite aux événements d'inondations de mai / juin 2016 qu'a connu le bassin versant et à la délibération exceptionnelle présentée au Conseil d'Administration du 17 juin 2016. Il répond à une logique hydraulique de prévention des inondations.

Remarque :

En réponse à Monsieur LEMAY, Monsieur JOURDAN explique que toute procédure de curage des sédiments toxiques est étudiée en détail selon deux volets : l'impact du curage sur la remise en suspension des éléments dans la lame d'eau et les risques associés pour le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement. Les procédures administratives sont longues (10 ans entre l'émergence du projet et sa concrétisation) pour vérifier que le curage n'a pas d'impact supplémentaire sur les eaux de compartiment. L'aide de l'agence envers la collectivité sur ce type de dossier ne porte ni sur le curage ni sur le transport mais sur le surcoût généré par la gestion des sédiments pollués (stockage en bac étanche et gestion en centre de stockage).

***La délibération «CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES»
avec son dossier n°99179 C.A. de Béthune Bruay Noeux et environs
(n°16-I-070)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**6.4 – Participations financières en faveur de l'érosion
(ligne X242)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.4 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

• 4 dossiers de participations financières pour un montant de 366 484 €.

- 99136.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE FRUGES
- 99226.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES BOCAGE HALLUE
- 99294.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA
GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 99311.00 PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D' OPALE

Le dossier de la Communauté de communes Bocage Hallue fait suite aux événements d'inondations de mai / juin 2016 qu'a connu le bassin versant et à la délibération exceptionnelle présentée au Conseil d'Administration du 17 juin 2016. Il répond à la logique hydraulique de prévention des inondations.

Monsieur JOURDAN souligne l'efficacité des investissements dans ce domaine de la lutte contre l'érosion. Cette ligne de programme était initialement à hauteur de 0,3 M € d'aides annuelles, elle est aujourd'hui à 1,5M€.

Sur l'année 2016, près de 100 km de haies et fascines ont été implantées. Indépendamment des investissements, l'agence incite les collectivités concernées à réfléchir au fonctionnement. La pérennité des ouvrages financés est une priorité pour l'agence, c'est pourquoi ses aides sont subordonnées à la réalisation d'un plan de gestion et à la réflexion sur la mise en œuvre des travaux d'entretien pérenne des investissements.

Pour ce faire, l'agence gère des aides à l'entretien des ouvrages dans son Xème Programme d'Intervention (au taux de 60% de subvention avec plafond de 5€ du mètre linéaire).

Pas de remarque

***La délibération «EROSION»
avec ses 4 dossiers
(n°16-I-071)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X242, pour 1 dossier : M. DEFLESSELLE, COMMUNAUTE DE COMMUNES BOCAGE HALLUE (99226.00)

N'a pas participé au débat en tant que membre consultatif (conflit d'intérêt) ligne X242, pour 1 dossier : M. FLAJOLET – Délégué AG SYMSAGEL en tant que CC Artois Lys , SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS (99294.00)

6.6 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.6 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **6 dossiers de participations financières pour un montant de 494 876 €.**

- 99282.00 CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS
- 99285.00 SYNDICAT MIXTE D' AMENAGEMENT DU BASSIN DE L' ERCLIN
- 99316.00 UNION SYNDICALE D' AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD
- 99318.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 99326.00 SYNDICAT MIXTE INSTITUTION INTERCOMMUNALE DES WATERINGUES
- 99345.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON HUCQUELIERS ENVIR

Monsieur JOURDAN rappelle que les dossiers de curage de sédiments pollués, lutte contre l'érosion ont un lien avec la prévention des inondations et notamment avec les événements de mai / juin 2016 (essentiellement coulées boueuses). Dans le cadre des dossiers présentés en prévention des inondations, on trouve ainsi le dossier d'Hucqueliers avec des travaux d'urgence, à côté de dossiers de programmes de travaux liés aux PAPI, d'acquisitions foncières ou d'études préalables aux travaux d'aménagement de zones d'expansion de crues en vue de limiter les risques d'inondation sur le bassin.

Remarque :

Monsieur LEMAY souligne l'importance de cette ligne de programme dont l'objectif est la prévention des inondations.

Pas d'autre remarque

La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS»

avec ses 6 dossiers

(n°16-I-073)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.5 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

Dossiers présentés

K

h3

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.5 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **6 dossiers de participations financières pour un montant de 575 750 €.**

- 99013.00 SYND MIXTE FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES
- 99220.00 SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT
- 99291.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN
- 99317.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- 99325.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D OPALE
- 99338.00 GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD

Monsieur JOURDAN rappelle que suite au Conseil d'Administration du 14 octobre 2016 a été engagé l'appel à l'initiatives en faveur de la biodiversité pour le bassin Artois-Picardie. Le dispositif, disponible en consultation sur le site internet de l'agence, est ouvert jusqu'au 31 janvier 2017. L'événement sera lancé le 25 novembre 2016 à 14h00 au Majestic de Douai.

Remarque :

Monsieur LEMAY rappelle également l'importance de cette ligne dédiée aux zones humides.

Pas d'autre remarque

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES»

avec ses 6 dossiers

(n°16-I-072)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.7 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.7 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 333 633 €.**

- 99283.00 CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Monsieur JOURDAN explique que ce sont près de 200 hectares qui ont été accompagnés par l'agence sur les acquisitions foncières du conservatoire au titre de l'année 2016.

Pas de remarque

La délibération «ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE»

avec son dossier n°99283 CELRL

(n°16-I-074)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.8 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.8 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 304 521 €.**

- 19475.00 FEDERATION DU NORD POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
- 99264.00 SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS

Monsieur JOURDAN explique que ce sont, depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui, près de 80 ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés au titre de la liste 2. Le bilan est positif sur cette politique en terme d'avancement des maîtrises d'ouvrage même si le délai d'instruction reste long.

Remarque :

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur SKIERSKI intervient. Il explique qu'on ne peut que se féliciter des études et travaux réalisés pour la libre circulation de l'eau et des poissons. Il félicite l'agence et notamment Stéphane JOURDAN pour les dossiers qu'il a mené à bien et futurs.

A la demande de Monsieur THIBAUT, Monsieur JOURDAN précise qu'en début de programme, 255 ouvrages étaient à aménager ou à effacer en 5 ans pour la continuité écologique. Cependant, le nombre d'ouvrages à aménager ou à effacer n'est pas fixe étant donné l'effort de prospection de terrain qui augmente la connaissance et donc le nombre d'ouvrages identifiés sur les cours d'eau classés. Il est aujourd'hui de 434.

Monsieur THIBAUT précise par ailleurs qu'il ne reste plus que deux ans pour atteindre cet objectif.

La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU»

avec ses 2 dossiers

(n°16-I-075)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) sauf suite à la demande du Président, ligne X246, pour 1 dossier : M. SKIERSKI, FEDERATION DU NORD POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (19475.00)

7 – APPUI A LA GESTION CONCERTEE

Monsieur DOLLET en référence au point n°7 du dossier de séance de la CPI du 4 novembre 2016,

33

présente la situation des engagements de la ligne X29 « appui à la gestion concertée » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

7.1 - Situation des engagements (ligne X29)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016.
La sous-ligne X290 « élaboration et suivi des SAGE » est concernée par l'engagement en cette CPI de 7 dossiers ce qui porte sa consommation à hauteur de 99,90%.

7.2 – Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X290)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°7.2 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

• 7 dossiers de participations financières pour un montant de 330 220 €.

- 11589.01 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
- 19130.01 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 97157.01 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
- 99118.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
- 99201.00 INST INTERDEP. AMENAGEMENT VAL SENSEE
- 99261.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
- 99367.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA

Pas de remarque

La délibération « ELABORATION ET SUIVI DES SAGE »

avec ses 7 dossiers

(n°16-I-076)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : M. PATRIS, COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS (11589.01.00)

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : M. DETOURNAY, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (19130.01)

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X290, pour 1 dossier : M. RAOULT, SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (99118.00)

8 – ECOLOGIE DU MILIEU

Monsieur PRYGIEL en référence au point n°8 du dossier de séance de la CPI du 4 novembre 2016, présente la situation des engagements de la ligne X32 « connaissance environnementale » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

8.1 - Situation des engagements (ligne X32)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°8.1 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016.

8.2 – Participation financière en faveur de l'IFREMER pour la surveillance du milieu marin pour l'année 2017 (ligne X322)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation repris au point n°8.2 du dossier de la CPI du 4 novembre 2016) :

Pour décision :

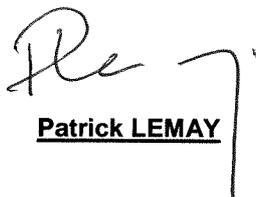
- 1 dossier de participation financière pour un montant de 261 719 €.
 - 99371.00 IFREMER

Pas de remarque

***La délibération «CONNAISS.ENVIR. EAUX TRANSIT LITT MARIN IFREMER»
avec son dossier n°99371 IFREMER
(n°16-I-077)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h28.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Bertrand GALTIER

ANNEXE
(remis sur table)

POINT N° 5.2

**PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES - LIGNE X182**

RÉSULTATS DE L'APPEL À PROJETS ECOPHYTO II

I - LES ORIGINES DE L'APPEL À PROJETS

À l'automne 2015, le Plan Ecophyto II a été lancé. Il donne notamment de nouvelles perspectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires aux horizons 2020 et 2025.

En accompagnement de ce nouveau plan et du fait de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses, une contribution renouvelée des Agences de l'Eau est attendue.

Pour ce qui concerne le Bassin Artois-Picardie, ce sont 3 M€ annuels supplémentaires qui ont été intégrés à la dotation « Lutte contre les pollutions diffuses » de l'Agence de 2016 à 2018.

À l'occasion de la révision à mi-parcours du Xème programme d'intervention, en anticipation d'un cadrage national plus précis, le Conseil d'Administration a validé les principes suivants pour l'attribution de participations financières de cette enveloppe supplémentaire :

- modifier le zonage éligible aux participations financière de l'Agence, pour l'élargir des zones à enjeu eau potable (9 000 agriculteurs environ) à tout le Bassin Artois-Picardie (19 000 agriculteurs environ) ;
- élargir la liste des matériels susceptibles de bénéficier de participations financières de l'Agence, en ajoutant notamment les équipements spécifiques du pulvérisateur, les GPS et systèmes permettant une radio-localisation, les outils d'aides à la décision... ;
- **autoriser** la perspective de participations financières **via un appel à projets dans la cadre de la gouvernance régionale du Plan Ecophyto II**, selon des modalités à définir.

Au cours du printemps 2016, il est apparu que les dossiers déposés dans le cadre des appels à projets « Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles » (PCEA) des deux Programmes de Développement Rural Nord-Pas-de-Calais et Picardie ne permettraient pas d'utiliser toute l'enveloppe disponible au titre de l'année 2016.

En conséquence et en concertation avec les services de l'Etat, les Chambres d'agriculture et la Région Hauts-de-France, il a été décidé de lancer en 2016 un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie spécifique à Ecophyto II, de manière expérimentale et en préfiguration des appels à projets qui pourraient être lancés les années suivantes dans le cadre d'une gouvernance régionale partagée.

Cet appel à projets a été présenté et validé au cours du Conseil d'Administration du 17 juin et officiellement lancé le 20 juin. Les dossiers ont été déposés pour le 15 septembre. En parallèle un appel à projets similaire a été lancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ce qui a permis de couvrir la totalité du territoire de la région Hauts-de-France.

Enfin, la Région Hauts-de-France a décidé de lancer en juillet de nouveaux appels à projets PCAE (un Nord-Pas-de-Calais et un Picardie) afin d'optimiser l'attribution d'aides aux agriculteurs pour des investissements liés à la mise en œuvre du Plan Ecophyto II. La date de dépôt des dossiers était fixée au 15 septembre.

II - LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF

Afin de pouvoir atteindre les structures cibles, l'appel à projets est ouvert aux :

- groupes d'agriculteurs ;
- acteurs des filières économiques agricoles ;
- collectivités territoriales et syndicats mixtes ;
- établissements d'enseignement et de formation agricole ;
- organismes et associations de développement agricole.

Les projets reçus sont examinés selon 5 niveaux de priorité.

PRIORITÉ 1 : Accompagner des groupes d'agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des phytosanitaires

PRIORITÉ 2 : Rendre possible des filières moins consommatrices d'intrants

PRIORITÉ 3 : Conforter un potentiel de réduction de l'utilisation des phytosanitaires à l'échelle d'un territoire

PRIORITÉ 4 : Préparer les futures générations d'agriculteurs à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires

PRIORITÉ 5 : Rendre possible la réduction de l'utilisation des phytosanitaires chez les particuliers

Enfin l'enveloppe prévisionnelle annoncée pour cet appel à projets 2016 était de 2,5 M€, dont 90% réservés aux niveaux de priorité 1, 2 et 3.

III - LES RÉPONSES REÇUES

49 dossiers ont été déposés par 39 maîtres d'ouvrage différents :

- des Chambres d'agriculture (8 dossiers) ;
- des opérateurs économiques agricoles (une coopérative et un négoce) ;
- des associations d'agriculteurs (3 dossiers) ou de particuliers (un dossier) ;
- la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
- l'association des entrepreneurs agricoles ;
- l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles du Pas-de-Calais ;
- un agriculteur ;
- des collectivités et syndicats mixtes (28 dossiers) ;
- des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement et une Union Régionale de CPIE (3 dossiers).

La demande totale de participation financière porte sur plus de 1,9 M€ avant instruction.

De manière générale, les dossiers se répartissent comme suit :

Priorité	Nombre de dossiers déposés	Montant de participation financière demandée
1	11	1 079 593,53 €
2	2	161 373,00 €
3	31	611 637,00 €
4	2	61 650,00 €
5	3	55 941,07 €
TOTAL	49	1 970 194,60 €

IV - SÉLECTION DES DOSSIERS

Les dossiers ont fait l'objet d'une instruction par les services de l'Agence.

De plus, dans un souci de cohérence avec les autres financeurs du Bassin Artois-Picardie, l'Agence a organisé un Comité des Financeurs le 11 octobre 2016. Cette réunion avait pour objectif d'articuler les différents financements et de recueillir des avis d'experts sur la pertinence des actions proposées.

Outre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les organismes représentés à cette réunion étaient la Région, la DRAAF et la DREAL Hauts-de-France.

À l'issue de l'instruction, la répartition des demandes de participations financières, en fonction des ordres de priorité est la suivante :

Priorité	Nombre de dossiers complets et proposés en décision	Montant de participation financière proposée
1	11 (27%)	895 223 € (58%)
2	2 (5%)	73 647 € (5%)
3	24 (58%)	483 827 € (31%)
4	2 (5%)	59 650 € (4%)
5	2 (5%)	25 522 € (2%)
TOTAL	41	1 537 869 €

Conformément à l'objectif fixé, les dossiers des niveaux de priorité 1, 2 et 3 correspondent à plus de 90% de l'enveloppe totale.

8 dossiers n'apparaissent plus à l'issue de l'instruction. Il s'agit de :

- 6 dossiers pour lesquels les maîtres d'ouvrage n'ont pas donné suite aux demandes de clarification et de pièces complémentaires ;
- 1 dossier pour lequel le maître d'ouvrage abandonne sa demande ;
- 1 dossier pour lequel un refus sera adressé au maître d'ouvrage, du fait d'une demande de participation financière inférieure à 2 000 €.

V – EVALUATION DES DIFFERENTS PROJETS

1. Les propositions de participations financières

Suite à l'instruction, il est proposé de retenir les dossiers suivants :

N° Dossier	Priorité	Maitre d'ouvrage	Nom du projet	Montant total des dépenses retenues	Participation financière proposée
99328	1	Chambre d'agriculture de la Somme	Phyt'less	310 000,00 €	155 000,00 €
99339	1	Association Terre de Picardie	Réseau d'essais "Moins de phytos à la ferme" 2016-2019	255 000,00 €	127 500,00 €
99329	1	UNEAL	Projet Ecophyto UNEAL	240 867,05 €	120 433,00 €
99346	1	Chambre d'agriculture de la Somme	Télé-détection des adventices	239 000,00 €	119 500,00 €
99335	1	Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais	Développement de la protection biologique intégrée en fraise et légumes	220 380,00 €	110 190,00 €
99355	1	FRCUMA Hauts de France	AGROSPEI	214 500,00 €	107 250,00 €
99342	1	Chambre d'agriculture de la Somme	Un sol vivant pour moins d'intrants	117 000,00 €	58 500,00 €
99334	1	Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais	Accompagnement du GIEE "Transition agro-écologique"	88 560,00 €	44 280,00 €
99323	1	Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires au sein du GEDA d'Avesnes le Comte	50 640,00 €	25 320,00 €
99359	1	Chambre d'agriculture de la Somme	Biocontrôle en blé	42 500,00 €	21 250,00 €
99360	1	Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable	Réduction des désherbages chimiques en semis direct	12 000,00 €	6 000,00 €
99337	2	Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais	Développement d'une filière ligno-cellulosique économe en intrants	118 795,00 €	59 397,00 €
99322	2	Métropole Européenne de Lille	Etude d'opportunité pour le développement d'un cluster dédié aux agro-technologies	28 500,00 €	14 250,00 €
99382	3	Parc naturel régional de l'Avesnois	Accompagnement des collectivités pour la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires	230 502,00 €	115 251,00 €
99398	3	H3EAU+	Projet agro-écologique eau, phytosanitaire et nouvelles filières	174 021,00 €	87 010,00 €
98851	3	CPIE Val d'Authie	Zéro phyto, un cadeau pour l'eau	158 600,00 €	79 300,00 €

R

MS

N° Dossier	Priorité	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant total des dépenses retenues	Participation financière proposée
99351	3	Communauté de Communes du Pays Solesmois	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	62 700,00 €	29 951,00 €
99330	3	URCPIE de Picardie	Information, sensibilisation, formation, animation de réseau sur le jardinage au naturel et le zéro phyto dans les espaces publics	58 365,00 €	29 182,00 €
99349	3	Bruay la Buisnière	Etudes, matériels et actions de communication pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	39 302,00 €	19 651,00 €
99295	3	Communauté de Communes du Pays Solesmois	La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le Pays Solesmois, une affaire de tous	29 556,00 €	14 778,00 €
99343	3	Communauté de Communes du Pays Solesmois	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	29 088,00 €	13 816,00 €
99362	3	Wasquehal	Etudes et matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	40 810,00 €	12 243,00 €
99352	3	Boussières sur Sambre	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	20 000,00 €	10 000,00 €
99365	3	Marles les Mines	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	20 000,00 €	10 000,00 €
99373	3	Halluin	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	31 593,00 €	9 477,00 €
99356	3	Sains du Nord	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	17 148,00 €	8 574,00 €
99344	3	SAS Groupe Carré	Agriculture et protection de la ressource en eau	16 150,00 €	8 075,00 €
99384	3	Villeneuve d'Ascq	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	15 880,00 €	7 940,00 €

R

MS

N° Dossier	Priorité	Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant total des dépenses retenues	Participation financière proposée
99372	3	Croisilles	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	17 300,00 €	5 190,00 €
99394	3	Airaines	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	15 500,00 €	4 650,00 €
99370	3	Le Cateau Cambrésis	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	7 740,00 €	3 870,00 €
99535	3	Bavinchove	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	6 078,00 €	3 039,00 €
99374	3	Villers Bretonneux	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	8 160,00 €	2 928,00 €
99354	3	Entrepreneurs des Territoires	Sensibilisation des agriculteurs et des acteurs du monde agricole au désherbage mécanique	4 976,00 €	2 488,00 €
99388	3	NOREADE-Saint Hilaire sur Helpe	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	4 290,00 €	2 145,00 €
99387	3	NOREADE-Boussières sur Sambre	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	4 290,00 €	2 145,00 €
99386	3	NOREADE-ORQUE Neuvilly Solesmes	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	4 248,00 €	2 124,00 €
99333	4	Thierry Bailliet	Sensibilisation des jeunes agriculteurs et futurs agriculteurs	71 300,00 €	35 650,00 €
99332	4	EPLEFPA du Pas de Calais	Performance du système de cultures et analyse des milieux du système élevage	48 000,00 €	24 000,00 €
99392	5	CPIE Villes de l'Artois	Les ateliers du CPIE	46 700,00 €	23 350,00 €
99324	5	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Diffusion des pratiques de gestion naturelle auprès des jardiniers amateurs	4 345,00 €	2 172,00 €

TOTAL

1 537 869,00 €

P

56

Parmi ces dossiers :

- 14 relèvent de la présente Commission Permanente des Interventions, pour un montant total de participation financière proposée de 1 227 336 € ;
- 27 relèvent de décisions du Directeur Général, conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, puisque le montant de la participation financière pour chacun de ces dossiers est inférieur à 30.000 €. Le montant total des participations financières proposées est de 310 533 €.

2. Les propositions de refus de participation financière

Au-delà de l'application normale des délibérations de programme, pour ce qui concerne les dossiers relevant des attributions de la Commission Permanente des Interventions, il est proposé de ne pas retenir 5 parties de dossiers pour les motifs suivants :

- Dépenses « non éligibles » (3 dossiers en partie, à hauteur de 167 190 € de participation financière),
- Dépenses « non finançables » (2 dossiers en partie, à hauteur de 90 100 € de participation financière).

2.1 – Les dépenses « non éligibles »

Chambre d'agriculture de la Somme – dossier 99328 en partie

Le projet Phyt'less déposé par la Chambre d'agriculture de la Somme est classé en priorité 1. L'instruction du dossier a fait apparaître comme « non éligible » les indemnités prévues à hauteur de 1 700 €/ha en faveur de l'agriculteur qui met à disposition ses parcelles pour l'expérimentation, principalement au motif de la perte de marge brute. Dans le respect des règles fixées par l'Union Européenne pour la Politique Agricole Commune, de telles indemnités ne sont pas finançables par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Les dépenses correspondantes étaient évaluées à 25 500 €, soit une participation financière maximale de 12 750 €.

Association Terre de Picardie – dossier 99339 en partie

Le projet déposé par l'association Terre de Picardie est classé en priorité 1.

L'instruction du dossier a fait apparaître comme « non éligible » l'indemnité des agriculteurs qui mettent à disposition leurs parcelles pour la réalisation des expérimentations, dans l'objectif de compenser des pertes de récolte. Dans le respect des règles fixées par l'Union Européenne pour la Politique Agricole Commune, de telles indemnités ne sont pas finançables par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Les dépenses correspondantes étaient évaluées à 217 500 €, soit une participation financière maximale de 108 750 €.

Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais – dossier 99337 en partie

Le projet déposé par la Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais est classé en priorité 2.

L'instruction du dossier a fait apparaître comme « non éligible » :

- l'indemnisation des agriculteurs qui mettent à disposition leurs parcelles dans lesquelles auront lieu les implantations de Miscanthus et de chanvre, dans l'objectif de compenser un éventuel "manque à gagner" par rapport aux cultures alimentaires actuellement en place. En effet dans le respect des règles fixées par l'Union Européenne pour la Politique Agricole Commune, de telles indemnisations ne sont pas finançables par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Les dépenses correspondantes étaient évaluées à 68 600 €, soit une participation financière maximale de 34 300 €.
- les dépenses relatives aux analyses des teneurs en Eléments Traces Métalliques dans les plantes, cendres et fumées ainsi qu'aux analyses de reliquats azotés. En effet ces analyses ne sont pas en rapport avec l'objectif de l'appel à projets Ecophyto II qui vise la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les dépenses correspondantes considérées comme non éligibles sont donc les analyses elles-mêmes, pour un montant de 8 760 €, ainsi que la moitié de la prestation de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, soit 14.020 €, l'autre moitié de cette prestation étant consacrée à la faisabilité technique et économique de la culture du chanvre, soit un total de dépenses de 22 780 € pour une participation financière maximale de 11 390 €.

Enfin conformément à la délibération 15-A-044 et comme pour les autres dossiers reçus en réponse à l'appel à projets Ecophyto II, il est proposé d'appliquer un taux de subvention de 50 % pour la participation financière de l'Agence et de refuser la demande de dérogation visant à bénéficier d'un taux de 70 % de subvention pour ce projet.

2.2 Les dépenses « non finançables »

UNEAL – dossier 99329 en partie

Le projet déposé par UNEAL est classé en priorité 1.

L'instruction du dossier a fait apparaître comme « non finançable » l'utilisation du logiciel PREQ'EAU, à hauteur de 125 000 €, afin d'évaluer le risque de transfert des molécules phytosanitaires dans le territoire d'une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (année 1), dans toutes les ORQUE du Nord et du Pas de Calais (année 2) et dans la Bassin Artois-Picardie (année 3). Considérant que les années 2 et 3 de l'utilisation de ce logiciel sortent du champ de l'expérimentation et entrent dans le domaine concurrentiel, seules les dépenses relatives à la première année d'utilisation sont finançables par l'Agence au titre de l'expérimentation. Considérant qu'un logiciel de ce type est amorti en cinq années, les dépenses relatives à cette première année d'utilisation sont évaluées à 25 000 € (125 000 € / 5 années d'amortissement).

La participation financière non attribuée est donc de 50 000 €

Groupe Carré – dossier 99344 en partie

Le projet déposé par le Groupe Carré est classé en priorité 3.

L'instruction du dossier a fait apparaître comme « non finançable » 80 200 € de dépenses, soit un total de participation financière non attribuée de 40 100 €.

En effet, dans une version identique à celle du présent dossier, les actions 3, 4 et 6 ont déjà fait l'objet d'une demande de participation financière de l'Agence et d'un refus lors de la Commission Permanente des Interventions du 29 avril 2016 (convention 97955).

Pour ce qui concerne ces actions ainsi que l'action 5, qui est une nouvelle déclinaison de cette thématique de "communication", les raisons qui amènent à proposer un refus de participation financière sont les mêmes que ceux présentés en CPI le 29 avril dernier.

Les différents outils de communication qu'il est prévu de réaliser ont pour objectif de communiquer auprès des agriculteurs sur les bonnes pratiques aux champs et sur le corps de ferme, mais également auprès du grand public pour faire connaître l'engagement de la profession agricole et les résultats obtenus. Les motifs de non prise en compte de ces dépenses sont les suivants :

- 1) les messages qu'il est prévu de véhiculer relèvent désormais des "bonnes pratiques aux champs et sur le corps de ferme" pour lesquelles de nombreux outils de communication ont déjà été financés, notamment dans le cadre d'Ecophyto. Les actions proposées semblent relever de la sensibilisation plutôt que de l'accompagnement des changements de pratiques et le niveau d'ambition affiché dans ce projet semble faible, particulièrement au regard des problématiques particulièrement élevées dans le territoire du projet. A titre d'exemple, dans le territoire de l'ORQUE de l'Escrebieux, une étude récente sur les fronts de nitrates réalisée dans la zone montre des taux de nitrates oscillant encore aujourd'hui entre 80 et 200 mg/L pour plus de 30 prélèvements ;
- 2) une communication efficace pour faire changer les pratiques doit être spécifique et technique. Des outils de communication pour accompagner le changement auprès des professionnels de l'agriculture ne peuvent pas être adaptés pour répondre à des enjeux de vulgarisation vis-à-vis du grand public. Or un des objectifs affichés est de pallier à un déficit d'image de la profession agricole.

VI - CONCLUSION

Il est proposé à la Commission Permanente des Interventions :

- d'attribuer un financement à 14 projets pour un montant de participation financière de 1 227 336 € ;
- de refuser le financement de parties de projets pour un total de 257 290 €.

V

Perspectives 2017

Suite à la parution de la circulaire relative à la déclinaison régionale du Plan Ecophyto II début juillet, une feuille de route doit être rédigée dans chaque région pour le 31 décembre 2016, sous l'égide du Préfet.

Cette feuille de route, qui définira la stratégie régionale de l'action publique pour la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, sera rédigée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Une première réunion s'est tenue à ce sujet le 27 octobre dernier, avec la participation de la DRAAF, de la DREAL, de la Chambre régionale d'agriculture et des Agences de l'Eau.

L'expérience de l'année 2016 et les premiers résultats des appels à projets des Agences de l'Eau pourront donc être intégrés à ces débats et réflexions.

Vous pouvez consulter les fiches des dossiers de demandes de participations financières à l'adresse suivante :

<http://www.agoap.com/ciaeap/20161104-fiches-X182.pdf>

Utilisateur = ciaeap

Mot de passe = 53423

Il vous est possible d'effectuer une recherche parmi celles-ci selon différents critères, au choix :

- le n° de dossier,
- le nom du MO,
- la localisation des travaux (nom de ville/commune).

Pour ce faire, une fois le fichier pdf ouvert, il vous suffit de cliquer sur le menu [Fichier] puis de sélectionner [Rechercher], ou de faire directement au clavier [Ctrl+F]. Le curseur se positionne alors dans le champ de recherche, il ne reste plus qu'à taper le critère choisi (en minuscule ou majuscule) et de valider la touche [Entrée]. Apparaît alors à l'écran la fiche demandée avec le critère recherché souligné. Procéder de la même façon pour chaque recherche.

**DELIBERATION N° 16-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS (PROJET)**

TITRE : POLLUTIONS DIFFUSES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-044 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la lutte contre les pollutions diffuses,
- Vu le rapport présenté au point n 5.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

14 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 227 336,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 227 336,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X182.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Patrick LEMAY

Olivier THIBAUT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS (PROJET)**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Plateforme	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
98851.00	CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT	ECOPHYTO II : ZERO PHYTO, UN CADEAU POUR L'EAU	Communauté de Communes des 7 Vallées	TTC	158 600	158 600	158 600		S	50	79 300	
99328.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Ecophyto II : Projet PhyT'less	Département de la Somme	HT	335 500	310 000	310 000		S	50	155 000	
99329.00	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL	Ecophyto II : projet Ecophyto UNEAL	Bassin Artois-Picardie	HT	340 867,05	340 867,05	240 867,05		X S	50	120 433	
99333.00	BAILLIET THIERRY	Ecophyto II : Sensibilisation des futurs agriculteurs	Loos-en-Gohelle	HT	71 300	71 300	71 300		S	50	35 650	
99334.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS	Ecophyto II : GIEE du Ternois	Ternois, Calais et Flandres	HT	88 560	88 560	88 560		S	50	44 280	
99335.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS	Ecophyto II : production biologique intégrée en fraise et légumes	Départements du Nord et du Pas-de-Calais	HT	220 380	220 380	220 380		S	50	110 190	
99337.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS	Ecophyto II : développement d'une filière à base de plantes ligno-cellulosiques	Projet d'Intérêt Général Metaleurop	HT	210 175	118 795	118 795		S	50	59 397	

K
17/4

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS (PROJET)**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plateforme	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
99339.00	TERRE DE PICARDIE	Ecophyto II : Terre de Picardie - réseau d'essais à la ferme	Département de la Somme	HT	472 500	255 000	255 000		S	50	127 500	
99342.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Ecophyto II : un sol vivant pour moins d'intrants	Département de la Somme	HT	117 000	117 000	117 000		S	50	58 500	
99344.00	GROUPE CARRE SAS	Ecophyto II : agriculture et protection de la ressource en eau	Territoires de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et de la Communauté de Communes OSARTIS - Marquion	HT	101 150	101 150	16 150	X	S	50	8 075	
99346.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Ecophyto II : télédétection d'adventices	Département de la Somme	HT	239 000	239 000	239 000		S	50	119 500	
99355.00	FEDERATION REGIONALE DES CUMA DES HAUTS DE FRANCE	Ecophyto II : AGROSPEI	Bassin Artois-Picardie	HT	240 240	240 240	214 500	X	S	50	107 250	
99382.00	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS	ECOPHYTO II : Accompagnement des collectivités pour la réduction de l'usage des pesticides	Périmètre du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et du SAGE de la Sambre	TTC	230 502	230 502	230 502		S	50	115 251	
99398.00	H3EAU+	ECOPHYTO II : Projet Agroécologique : Eau, Phytos et nouvelles filières 2016-2019	Aire d'alimentation du captage de Breteuil	HT	183 261	183 261	174 021	X	S	50	87 010	
TOTAL					3 009 035,05	2 674 655,05	2 454 675,05				1 227 336,00	

50

R

* S : Subvention

3